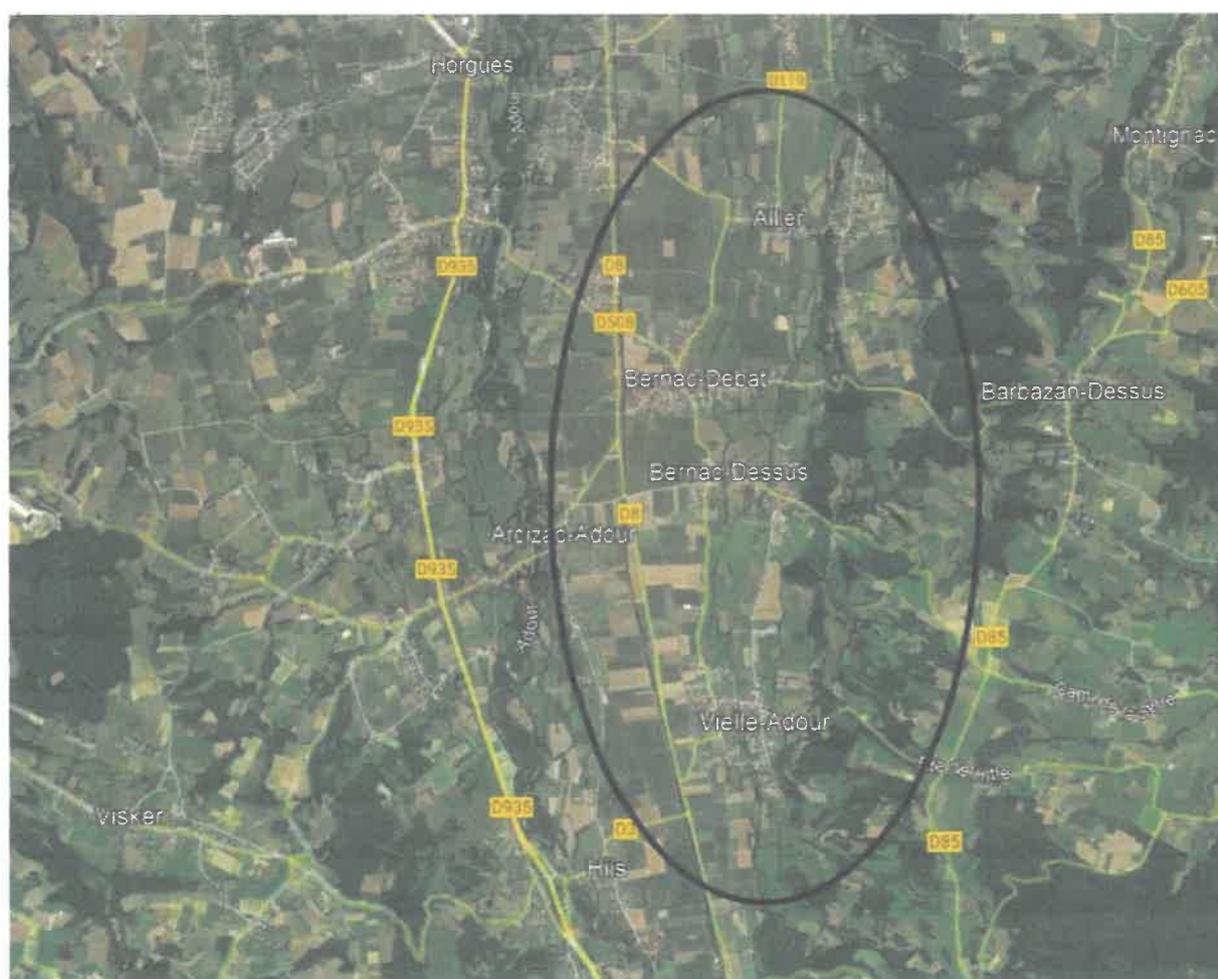


Rapport d'enquête publique Complémentaire



portant sur l'instauration
d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
des cours d'eau sur les communes de
ALLIER, BERNAC-DEBAT, BERNAC-DESSUS et VIELLE-ADOUR

ENQUÊTE PUBLIQUE

du mardi 7 septembre 2021 au vendredi 24 septembre 2021 inclus _____

numéro **E21000021/64**

portant sur l'instauration d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles des cours d'eau sur les communes de **ALLIER, BERNAC-DEBAT, BERNAC-DESSUS et VIELLE ADOUR**

Didier JARROT
Ingénieur Divisionnaire des T.P.E.
16 Allée du Bourg d'Oiseaux
65600 SEMEAC
Port : 06 73 36 71 68
didier.jarrot@free.fr

Commissaire-enquêteur désigné en date du 17 mars 2021, par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de PAU

Enquête prescrite par arrêté n° 65-2021-06-16-00008 en date du 16 juin 2021, de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées

SOMMAIRE	
1 GÉNÉRALITÉS CONCERNANT L'ENQUÊTE	7
1.1 OBJET de L'ENQUÊTE	7
1.2 CADRE JURIDIQUE	7
1.3 DOSSIER DE L'ENQUÊTE	7
2 ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	9
2.1 DÉSIGNATION du COMMISSAIRE	9
2.2 PUBLICITÉ ET INFORMATION DU PUBLIC	9
2.2.1. Publicité légale	9
2.2.1.1 Affichage	9
2.2.1.2 Insertion dans la presse	9
2.2.1.3 Internet	9
2.3 RÉUNION PUBLIQUE	9
2.4 INCIDENTS RELEVÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE	9
2.5 PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR	9
2.6 DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE	10
2.7 CLÔTURE DE L'ENQUÊTE, REMISE DES DOSSIERS ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE	10
3 RELEVÉS des OBSERVATIONS ÉMISES	11
3.1 DURANT L'ENQUÊTE	11
3.2 RELEVÉ des OBSERVATIONS	11
4 RECENSEMENT ET ANALYSE DES OBSERVATIONS FORMULÉES	13
4.1 OBSERVATIONS	13
4.2 OBSERVATIONS FORMULÉES PAR COURRIERS	13
4.3 OBSERVATIONS FORMULÉES PAR COURRIELS	13
4.4 OBSERVATIONS des SERVICES OU PERSONNES PUBLIQUES	13
4.5 NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS	13
5 ANALYSE ET AVIS SUR LE DOSSIER SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE	15
6 CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR	17
CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR	17
Annexes	

Couverture : Photo aérienne des villages de ALLIER, BERNAC-DEBAT, BERNAC-DESSUS et VIELLE-ADOUR (zone du PPRN)

1 GÉNÉRALITÉS CONCERNANT L'ENQUÊTE

Par décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de PAU, il est prescrit au Commissaire-enquêteur désigné, de conduire l'enquête publique complémentaire relative à l'instauration d'un Plan de Protection des Risques Naturels Prévisibles sur les communes de ALLIER, BERNAC-DEBAT, BERNAC-DESSUS et VIELLE-ADOUR

Cette enquête publique, effectuée entre le mardi 7 septembre 2021 au vendredi 24 septembre 2021 inclus, conduit le Commissaire-enquêteur à établir le rapport concernant son déroulement et l'analyse des observations recueillies.

Ce rapport est complété par un second document exposant les « conclusions motivées du Commissaire-enquêteur », énonçant son point de vue personnel et éventuellement, si besoin est, ses propositions, ses recommandations souhaitables, voire les réserves qu'il croirait devoir émettre à l'égard de ce projet.

1.1 OBJET de L'ENQUÊTE

L'objet de l'enquête se rapporte au projet de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et plus particulièrement aux risques d'inondation sur les communes de ALLIER, BERNAC-DEBAT, BERNAC-DESSUS et VIELLE-ADOUR.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une enquête publique dans le cadre d'une première étude faite sur les 15 communes du secteur dit de « Adour Sud ». Celle-ci s'est déroulée du 8 avril 2019 au 10 mai 2019 et a permis de recueillir des observations qui ont permis au commissaire enquêteur d'émettre un avis réservé sur les 4 communes précitées

Dans ce contexte, l'État a repris les études des risques d'inondation sur ces 4 communes, aboutissant à un dossier modifié répondant aux observations et réserves émises.

L'enquête complémentaire a pour but de soumettre au public de consulter les nouveaux documents modifiés, ainsi que le dossier réglementaire individuel, lequel intègre :

- le rapport de présentation
- l'annexe technique au rapport de présentation
- la carte des aléas
- la carte réglementaire de zonage des risques d'inondations
- le règlement définissant les contraintes en matière d'utilisation des sols

1.2 CADRE JURIDIQUE

Les plans de prévention des risques sont établis en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (les dispositions relatives à l'élaboration de ce document étant fixées par le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995)

Les PPR visent à éviter une aggravation de l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels et à réduire leurs conséquences négatives sur les vies humaines, l'environnement, l'activité économique et le patrimoine culturel.

Les PPR sont établis par l'État après concertation, avis des services, délibérations des communes et enquête publique

Appuis législatifs et réglementaires :

- *Code de l'environnement et notamment l'article L 123-1 et suivants, ainsi que les articles L 562-1 et suivants*
- *Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile*
- *Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 209-176 du 16 février 2009 relatif aux pouvoirs de police des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements.*

Le présent dossier a fait l'objet d'une précédente enquête publique du 8 avril 2019 au 10 mai 2019, ayant abouti à un avis réservé de M le commissaire enquêteur, sur les 4 communes de ALLIER, BERNAC-DEBAT, BERNAC-DESSUS et VIELLE-ADOUR. L'étude de ce dossier a été reprise aboutissant à certaines modifications .

1.3 DOSSIER D'ENQUÊTE

Composition du dossier soumis à l'enquête (commun aux quatre communes) :

Documents administratifs :

- Arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête
- Avis d'enquête
- Décision de l'Autorité Environnementale

Dossier d'enquête publique :

- Notice non technique
- Rapport de l'étude des aléas (Adour et effluents)
 - Cahier des ouvrages
 - Cartographie de l'aléa inondation
 - Cartographie des hauteurs d'eau et des vitesses
 - Cartographie des phénomènes naturels (hydrogéomorphologie)
 - Cartographie des phénomènes naturels (2 liasses de cartes)
 - Zones inondables sur support IGN
 - Zones inondables sur supports cadastraux

Dossier individuel réglementaire (un pour chacune des 4 communes)

- Rapport de présentation
- Carte des aléas
- Carte réglementaire
- Annexe technique au rapport de présentation
- Règlement

Rapport de M le commissaire enquêteur de l'enquête précédente

Conclusions et avis de M le commissaire enquêteur pour chacune des quatre communes

Copies des insertions dans les journaux locaux

2 ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2.1 DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Par lettre enregistrée le 8 mars 2021 au tribunal administratif de Pau, Monsieur le préfet des Hautes Pyrénées a demandé la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

« Étude complémentaire – plan de prévention des risques naturels prévisibles sur les communes de ALLIER, BERNAC-DEBAT, BERNAC-DESSUS et VIELLE-ADOUR »

Par décision du 17 mars 2021 (N° E21000021/64), Madame la présidente du tribunal administratif de Pau a désigné M. Didier JARROT, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État, domicilié 16, allée du Bourg d'Oiseaux, 65600, SEMEAC comme commissaire enquêteur en vue de conduire l'enquête publique mentionnée ci dessus.

2.2 PUBLICITÉ ET INFORMATION DU PUBLIC

2.2.1 Publicité légale

Les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

2.2.1.1 Affichage ((annexe n° 1)

L'information de la population a été effectuée au travers de l'affichage de l'avis d'enquête dans les délais,

1. au siège de l'enquête, sur le panneau d'affichage officiel de la municipalité de BERNAC DEBAT ,
2. sur les panneaux d'affichage des trois autres mairies de ALLIER, BERNAC-DESSUS et VIELLE-ADOUR
3. sur les panneaux d'affichage supplémentaires existants dans ces quatre communes

La conformité de l'affichage a été vérifiée par le Commissaire enquêteur à chaque permanence, tant en mairie que sur les lieux d'affichage.

2.2.1.2 Insertions dans la presse ((annexe n° 2)

Le public a été également informé de l'enquête dans deux journaux de la presse locale habilités à recevoir les annonces légales.

Publication	La Semaine des Pyrénées	La Nouvelle République des Pyrénées
Périodicité	Hebdomadaire	Quotidien
Date de l'avis d'enquête	19 août 2021	19 août 2021
Date du rappel	9 septembre 2021	9 septembre 2021

2.2.1.3 Internet

La préfecture des Hautes-Pyrénées qui dispose d'un site internet, a mis en ligne le dossier sur le site, à l'adresse suivante : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>.

Il a aussi été créée une adresse de messagerie : ddt-enquete-publique@hautes-pyrenees.gouv.fr pour que les administrés puissent faire part de leurs observations via internet, en précisant « observations d'enquête PPR d'ALLIER, BERNAC-DEBAT, BERNAC-DESSUS et VIELLE-ADOUR ».

2.3 RÉUNION PUBLIQUE

Avant même que l'enquête ne débute et après entretien avec Monsieur Xavier ROGER, Bureau des Risques Naturels à la DDT 65, le Commissaire enquêteur n'a pas jugé utile de prévoir de réunion publique au cours de l'enquête, car les observations et réserves émises lors de la première enquête publique avaient été prises en compte.

La DDT 65 a fait procéder via les services de la Poste à la distribution d'un avis dans les boîtes à lettres des résidences des 4 communes concernées (annexe n° 3)

Par ailleurs la commune de BERNAC-DEBAT a publié l'information dans son bulletin municipal (l'Echo bernacais) de juillet 2021

M le maire de BERNAC-DESSUS a fait diffuser une feuille d'informations aux habitants de sa commune les informant de l'enquête en profitant des manifestations prévues pour la fête locale

2.4 INCIDENTS RELEVÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE

Le commissaire enquêteur n'a observé aucun climat plus ou moins conflictuel dans le déroulement de l'enquête. Celle-ci s'est déroulée sans incident.

2.5 PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur a tenu les permanences suivantes :

- mardi 7 septembre 2021 de 9 h à 11 h en mairie de Bernac-Debat,
- lundi 13 septembre 2021 de 14h à 16h en mairie de Allier,
- samedi 18 septembre de 9h à 16h en mairie de Bernac-Debat
- mercredi 22 septembre 2021 de 14 h à 16 h en mairie de Bernac-Dessus
- vendredi 24 septembre de 14 h à 16 h en mairie de Vielle-Adour,

Le public a ainsi eu tout loisir de rencontrer le commissaire enquêteur.

2.6 DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Les registres ont été cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et placés dans chaque mairie.

Lors de la première permanence, à BERNAC-DEBAT, le commissaire enquêteur a reçu 2 personnes, qui n'ont pas laissé d'observation sur le registre.

Lors de la permanence, à ALLIER, il n'y a pas eu de visiteur

Lors de la permanence de BERNAC-DESSUS, madame est venu aborder le problème de sa parcelle et de son habitation pour laquelle elle doit refaire son système d'assainissement

Lors de la permanence à VIELLE-ADOUR, M le commissaire enquêteur a reçu M , de BERNAC-DEBAT qui a reporté au registre les observations relatives à l'entretien des fossés et ecluses sise le long de la RD n° 119 qui pourraient aider à la résorption des aux de ruissellement

Le commissaire enquêteur n'a reçu aucune pétition ou courrier d'association.

L'enquête s'est déroulée pendant dix-huit jours consécutifs sans susciter de remarque

2.7 CLÔTURE DE L'ENQUÊTE, REMISE DES DOSSIERS ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE

L'enquête a été clôturée dans chaque mairie et les registres arrêtés par M le commissaire enquêteur le 24 septembre. Ceux ci ont été immédiatement mis à la disposition du commissaire enquêteur, à l'exception de celui de ALLIER (mairie fermée) qui a été récupéré le lundi 27 septembre

Les registres d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ont été transmis à :

- Madame et Messieurs les maires
- Monsieur le directeur de la Direction départementale des Territoires des Hautes Pyrénées
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de PAU ainsi qu'à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées

3 RELEVÉS des OBSERVATIONS ÉMISES

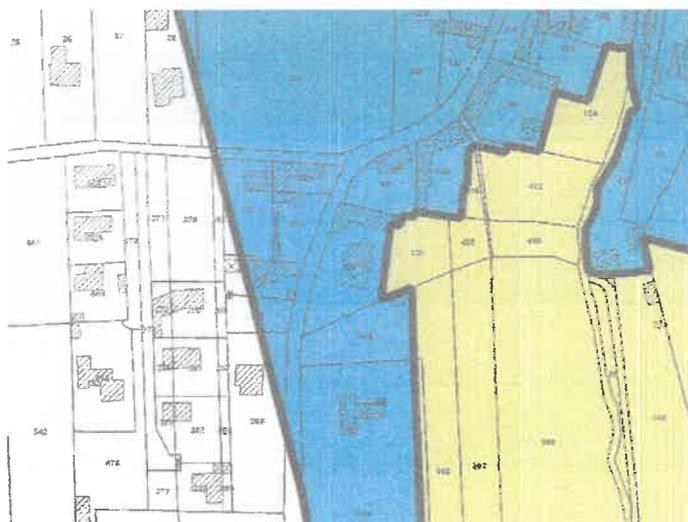
3.1 DURANT L'ENQUÊTE

par le public	2 observations consignées sur les registres
par les communes	aucune

3.2 RELEVÉ des OBSERVATIONS

Commune de BERNAC-DESSUS

Mme BENNE Laurence, propriétaire des parcelles cadastrées section A 206 et 207 souhaite que le périmètre de la zone bleue soit modifié afin que sa propriété ne soit plus soumise à la réglementation applicable, afin de remettre son dispositif d'assainissement individuel aux normes, à moindre frais



Cette propriété bâtie est bordée par deux voies dont la chaussée et les caniveaux existants sont situés en dessous du niveau du rez de chaussée de l'habitation

Commune de BERNAC DEBAT (dépôt sur le registre de VIELLE-ADOUR)

M VERCHERE expose que lors de fortes précipitations, les eaux de ruissellement s'accumule sur les fossés de la RD n°119 depuis VIELLE-ADOUR, traverse BERNAC-DESSUS, puis se dirige vers BERNAC-DEBAT, inondant la chaussée et les riverains. Il propose que les vannes existantes sur le fossé soient utilisées, à bon escient pour détourner ces eaux vers le ruisseau qui dispose d'une plus grande capacité



Cette écluse sise à la limite des communes de BERNAC-DESSUS et de BERNAC-DEBAT est une écluse privée destinée à l'arrosage par submersion des zone agricoles desservies. L'eau se déverse sur la parcelle constitué de prairie et rejoint ensuite le ruisseau.

Elle alimente aussi un fossé non entretenu qui rejoint le dit ruisseau



Commune de ALLIER

pas d'observation

Commune de VIELLE-ADOUR

pas d'observation

4 - RECENSEMENT ET ANALYSE DES OBSERVATIONS FORMULÉES

Préambule se rapportant à la participation du public

La faible participation du public peut s'expliquer par le fait que les observations et remarques de la précédente enquête publique ont déjà été prises en compte.

4.1 OBSERVATIONS FORMULÉES DANS LE REGISTRE D'ENQUÊTE

A l'occasion des permanences, le commissaire enquêteur a reçu 2 personnes qui ont laissé leurs observations

4.2 OBSERVATIONS FORMULÉES PAR COURRIERS

Aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur

4.3 OBSERVATIONS FORMULÉES PAR COURRIELS

Aucune observation a été formulée par courriel via l'adresse mise en place.

4.4 OBSERVATIONS des SERVICES ou PERSONNES ASSOCIÉES

aucune observation

4.5 NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

il n'a pas été rédigé de note de synthèse, le responsable du service de la DDT ayant apporté les éléments nécessaires pour répondre aux observations.

5 - ANALYSE ET AVIS SUR LE DOSSIER SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

Il ressort des deux observations émises par le public sur le dossier mis à l'enquête, que l'une est d'ordre général et que l'autre concerne une propriété particulière.

La remarque d'ordre général faite par M VERCHERE, pourrait apporter une amélioration et diminuer les risques d'inondation, si les fossés et canaux destinés à l'irrigation étaient mieux entretenus et surveillés. La gestion d'une écluse privée (ouverte ou fermée) ne peut seule résoudre le problème de l'inondation des riverains de la rue du Pic du Midi (RD n° 119) ; la fermeture de l'écluse en cas de fortes précipitations renvoie cet afflux d'eau sur un cours d'eau lui-même déjà saturé, ce qui aggraverait les conséquences sur l'autre partie du village de BERNAC-DEBAT

Une recommandation peut toutefois être émise quant aux souhaits de voir les fossés mieux entretenus par les propriétaires ou utilisateurs de ceux-ci.

La remarque de Mme BENNE doit être prise en compte car la chaussée est située en dessous du niveau de sa résidence. Le périmètre de la zone bleue doit être modifié et délimité par les voies adjacentes à celle-ci.

CONCLUSION et AVIS du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Après avoir :

- Étudié le dossier et visité le site, évoqué le dossier avec M le préfet des Hautes Pyrénées
- Rencontré le responsable d'études du bureau de la DDT en charge du suivi des dossiers "risques naturels"
- Visité les lieux objet des observations mentionnées,

CONSTATE QUE :

- la population invitée à se prononcer lors de cette enquête publique ne s'est pas manifestée pour ou contre ce projet,
- que les observations émises ne vont pas à l'encontre de la mise en place de ce type de document visant à informer et à préparer la population vis à vis des risques d'inondations,
- que les observations, remarques et réserves émises par M le commissaire enquêteur lors de la première enquête ont été prises en compte,
- que le règlement applicable notamment à la zone bleue n'impose que des contraintes acceptables par les propriétaires pour mettre aux normes leurs résidences et n'interdit pas la constructibilité dans les zones ouvertes à l'urbanisation,

En conséquence, le commissaire enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de mise en place de Plans de prévention du risque inondation sur les communes de ALLIER, BERNAC-DEBAT, BERNAC-DESSUS et VIELLE-ADOUR.

Fait le 11 octobre 2021,
Le Commissaire Enquêteur,

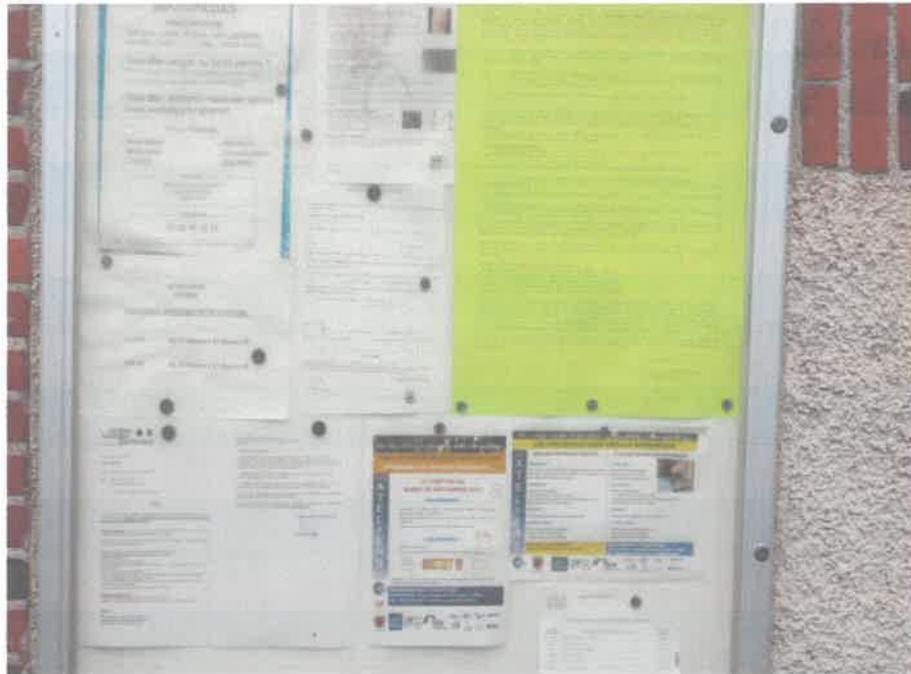


Didier JARROT

ANNEXE n° 1

AFFICHAGE de l' INFORMATION pour l'enquête publique

Panneaux d'affichage des mairies







Annonces légales

La Semaine des Hautes-Pyrénées

AVIS IMPORTANT
 Pour le département des Hautes-Pyrénées, le tarif 2021 d'insertion des annonces légales est fixé par l'arrêté du 7 décembre 2020, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, à 1,70 € par semaine de 40 signes et à un forfait spécifique selon la forme des sociétés pour les annonces de constitutions.

Annonces administratives

ARRETEGE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

Plan de Prévention des Risques Inondation
 Préfets des communes d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus et Vieille-Adour

Le public est informé que, par arrêté préfectoral en ce jour, une enquête publique complémentaire est ouverte, durant 30 jours consécutifs, du mardi 7 septembre 2021 (9 heures) au vendredi 24 septembre 2021 (16 heures) sur les modifications apportées au dossier des communes d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus et Vieille-Adour initialement mis à l'enquête publique du 8 avril au 10 mai 2019 en vue de l'établissement des PPRP prescrits sur les communes d'Allier, Améti, Arcisac-Adour, Bernac-Debat, Bernac-Desus, Hils, Houspès, Miospès, Miospès-Grand, Océlan, Ponsac, Saint-Martin, Sallies-Adour, Trébons, Vieille-Adour.

L'enquête complémentaire porte sur le nouveau projet de plan de prévention des risques naturels des communes d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus et Vieille-Adour avec la modification des cartes réglementaires et des plans. Toute information sur ce projet pourra être demandée auprès des services de la Direction départementale des Territoires - Bureau Risques Naturels - 3 rue Lortet - 65013 Tarbes cedex - contact : Xavier ROGER - Tél. 05 51 51 41 83 - xavier.roger@hautespyrenees.fr

M. Didier JAMBERT, ingénieur en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de Pau.

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance des dossiers d'enquête consultés des plans de prévention de l'enquête initiale, du support technique de la consultation et du projet de PPRP d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus et Vieille-Adour intégrant les cartes réglementaires et des plans modifiés :

- en version papier, au mairie d'Allier, Bernac-Debat (siège de l'enquête), Bernac-Desus et Vieille-Adour, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- en version dématérialisée :
- sur un point d'information à la Préfecture des Hautes-Pyrénées, Pôle Environnement, place Charles de Gaulle 65000 TARBES, du lundi au vendredi de 9 h à 17h30, et de 14 h à 16h ;
- sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmes-ou-cours-1337.html>

Les observations et propositions relatives au projet pourront, pendant toute la durée de l'enquête, être :

- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus et Vieille-Adour ;
- envoyées par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Bernac-Debat, siège d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée.

Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 16 heures le vendredi 24 septembre 2021, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

La commissaire enquêteur recevra le public les :

- mardi 7 septembre de 9h à 17h en mairie de Bernac-Debat,
- lundi 13 septembre de 14h à 16h en mairie de Allier,
- samedi 18 septembre de 9h à 16h en mairie de Bernac-Desus,
- mercredi 22 septembre de 14h à 16h en mairie de Bernac-Desus,
- vendredi 24 septembre de 14h à 16h en mairie de Vieille-Adour.

Dans les 15 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées au titre de l'enquête complémentaire. Toute personne pourra en demander communication, à ses frais à la Préfecture Pôle Environnement - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9) et en seconde connaissance, pendant un an, en mairies d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus et Vieille-Adour, à la Direction Départementale des Territoires et sur le site internet des services de l'Etat (<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/colloques-des-enquetes-clonantes> - +33.5.51.51.41.83)

A l'issue de la procédure, le Préfet des Hautes-Pyrénées prendra la décision d'approuver ou pas le Plan de Prévention des Risques Naturels Préfectoraux (PPRP) des communes d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus et Vieille-Adour. Fait à Tarbes, le 16 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation,
 La Secrétaire Générale,
 Stéphanie BARRAUD
 21232924

Avis divers



Avis de Dépôt d'état de créances salariales

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 à L. 625-3 du Code de commerce, l'ensemble des créances de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au greffe pour l'affaire suivante :

Liquidation Judiciaire Simplifiée (LJL) 40 5411

52 B Avenue de la Plage 65210 GOCIS

La date de la présente publicité fait courir le délai de fondation prévu à l'article L. 625-1 du code de commerce.

Fait le 19/08/2021

SELAM EGP, prise en la personne de Françoise LEBLANC, 3 Rue Bernac-Desus BP 2466, 65000 TARBES
 21232406

LIQUIDATION JUDICIAIRE

IL BENEY BENEY
 10 rue de la Fontaine
 65220 VIEUX-BOIS

A vendre quatre parcelles de terre agricole en culture de pré-stades forestières Laxote Desus section A 101, A 1164 et A 1166 et La Garle section A n°21 sur la commune d'ORDIZAN (65200).

S'adresser à Maître Jean-Pierre ADAMINE, 1 et 3 rue Darnaudès, BP 20116 - 65001 TARBES Cedex.

21232634

Aux termes d'une délibération en date du 21-06-2021 l'AGE des associés de la SARL BORDIERET (041 795 000 RCS TARBES) au capital de 3000 € a été dissoute en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, à défaut qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Gérant
 21232908

Dissolution clôture

SONIBERT

SAS au capital de 1000 € Siège social : 17 rue Desals 65000 TARBES RCS TARBES 892252911

Par décision de l'associé Unique du 11/08/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 11/08/2021, il a été nommé liquidateur M. Hervé ANNOUILLE demeurant 05 rue Adolphe Adam 65000 TARBES et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Par décision ASU du 11/08/2021, il a été décidé d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M. Hervé ANNOUILLE demeurant 05 rue Adolphe Adam 65000 TARBES pour sa gestion et décharge de ses mandats de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 11/08/2021. Radiation au RCS de TARBES.

21232422

EARL BONNAVENTURE

EARL au capital de 7000 € Siège social : 3 rue des Gouffarènes 65000 TARBES RCS TARBES 47628220

Par décision de l'associé Unique du 31/08/2021 il a été décidé d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M. BOMMAMESURE Jean-Jacques demeurant 1 Rue des Gouffarènes 65000 TARBES pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2021. Radiation au RCS de TARBES.

21232471

ORASKENT

Société Anonyme à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Siège social et de liquidation : 1 rue Georges Magnac - 65000 TARBES RCS TARBES 040 310 632

L'Assemblée Générale du 28/08/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation au 30/08/2021, déchargé M. Frédéric MILLY demeurant 1 Rue Georges Magnac 65000 TARBES de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier après de sa gestion et accepté la clôture de la liquidation au 30/08/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TARBES, en annexes au RCS. Pour avis, la liquidateur.

21232985

Constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **PERCIE DU SERT MARTIN**

Forme : EARL Siège : 3 Rue de l'Eglise 65220 BERTRIN Capital : 1 000 € Objet : Compagnie, activité agricole

Indice : 90 ans Gérant : Monsieur PERCIE DU SERT Martin, demeurant 3 Rue de l'Eglise 65270 BERTRIN, né le 20 mars 1959 à Toulouse (31) RCS de TARBES

21232914

Par ASS en date du 26/08/2021 il a été constitué une SCI à capital variable dénommée :

PEV IMMO

SIÈGE SOCIAL : 1 Rue Dupont BILMONT C Appartenance 101, 65000 TARBES CAPITAL MINIMUM : 1000 € CAPITAL SOUSCRIT : 1000 € CAPITAL INVERSEMENT : 6500 € OBJET SOCIAL : "La société a pour objet :
 - l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers
 - la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la prise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers
 - l'acquisition de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces opérations Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil. GÉRANCE : M LALLIER PHILIPPE demeurant 1 Rue Dupont BILMONT C Appartenance 101 65000 TARBES ; Mire DUBOIS Virginie demeurant 1 Rue Dupont BILMONT C Appartenance 101 65000 TARBES DURÉE : 99 ans à compter de son inscription au RCS de TARBES. Ce sont de parts sociales : La cession n'est opposable à la société qu'après lui avoir été signifiée par acte extrajudiciaire ou acceptée par elle dans un acte authentique. Elle n'est opposable aux tiers qu'après publication conformément aux prescriptions réglementaires et légales applicables en la matière. La cession de parts entre associés et descendants ou entre conjoints peut intervenir librement. Toute autre cession nécessite l'approbation de l'ensemble proposé, par les associés au prorata de leurs parts : o à la majorité, o à la majorité des deux tiers ou moins, o à la majorité des trois quarts ou moins, o à l'unanimité du capital social. Pour valoir en ce qui concerne la demande à la société et aux autres associés, par lettre recommandée avec accusé de réception, au président de la cession de parts à céder, l'identité du cessionnaire, sa nationalité, sa profession et son domicile, ou, s'agissant d'une société, son numéro SIREN, l'adresse de son siège social, le nom de son représentant et son activité exercée à titre principal.

21232526

Par ASS en date du 26/08/2021 il a été constitué une SCI à capital variable dénommée :

PEV IMMO

SIÈGE SOCIAL : 1 Rue Dupont BILMONT C Appartenance 101, 65000 TARBES CAPITAL MINIMUM : 1000 € CAPITAL SOUSCRIT : 1000 € CAPITAL INVERSEMENT : 6500 € OBJET SOCIAL : "La société a pour objet :
 - l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers
 - la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la prise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers
 - l'acquisition de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces opérations Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil. GÉRANCE : M LALLIER PHILIPPE demeurant 1 Rue Dupont BILMONT C Appartenance 101 65000 TARBES ; Mire DUBOIS Virginie demeurant 1 Rue Dupont BILMONT C Appartenance 101 65000 TARBES DURÉE : 99 ans à compter de son inscription au RCS de TARBES. Ce sont de parts sociales : La cession n'est opposable à la société qu'après lui avoir été signifiée par acte extrajudiciaire ou acceptée par elle dans un acte authentique. Elle n'est opposable aux tiers qu'après publication conformément aux prescriptions réglementaires et légales applicables en la matière. La cession de parts entre associés et descendants ou entre conjoints peut intervenir librement. Toute autre cession nécessite l'approbation de l'ensemble proposé, par les associés au prorata de leurs parts : o à la majorité, o à la majorité des deux tiers ou moins, o à la majorité des trois quarts ou moins, o à l'unanimité du capital social. Pour valoir en ce qui concerne la demande à la société et aux autres associés, par lettre recommandée avec accusé de réception, au président de la cession de parts à céder, l'identité du cessionnaire, sa nationalité, sa profession et son domicile, ou, s'agissant d'une société, son numéro SIREN, l'adresse de son siège social, le nom de son représentant et son activité exercée à titre principal.

21232526

Modifications

Aux termes d'une délibération en date du 15-07-2021 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SCI CLOS DES VIGNOTTES (042 319 989 RCS TARBES) au capital de 100 € a décidé de transférer le siège social de 53, route de Tré, 65000 SARROUILLES au 2, rue de l'Églantine 65000 SARROUILLES à compter de cette même date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de TARBES.

Pour avis, Le Gérant,
 21232922

Aux termes d'une décision en date du 01-08-2021 l'associé unique de la SAS JMA BAI INVEST (040 530 968 RCS TARBES) au capital de 1000€ a décidé de transférer à compter de cette même date le siège social de 12, rue Henri Dupont, 65000 TARBES au 9, rue de la Paix 65200 BORDEDES-SUR-LESCHÈZE, les statuts ont été modifiés en conséquence. RCS TARBES.

Pour avis, Le Gérant,
 21232909

Il résulte de l'AGE du 01-08-2021 que les associés de la SCI MADONNA (030 592 657 RCS TARBES) au capital de 1000 € ont décidé de transférer à compter de cette même date le siège social de 12, rue Henri Dupont, 65000 TARBES au 9, rue de la Paix 65200 BORDEDES-SUR-LESCHÈZE, les statuts ont été modifiés en conséquence. RCS TARBES.

Pour avis, Le Gérant,
 21232908

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES

Par jugement de 09/08/2021 le Tribunal de commerce de Tarbes a arrêté le plan de sauvegarde de : LA SAS FENG JB HOLDING RCS 834 773 651 Luchon, la souscription, la détermination, la gestion, la cession ou l'apport d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés. P.L. route de Seneville 65240 RABASTENS-DE-BIGORRE. Fine la durée du plan à dix ans, et désigne : M. J.P. ARRIAGUE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

21232523

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES

Par jugement de 09/08/2021 le Tribunal de commerce de Tarbes a arrêté le plan de sauvegarde de : LA SAS A 4 MOMENTS RCS 833 423 000 Restaurant, bar, brasserie 20, place du Marche Brauboulan 65000 Tarbes. Fine la durée du plan à dix ans, et désigne : M. J.P. ARRIAGUE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

21232523

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES

Par jugement de 09/08/2021 le Tribunal de commerce de Tarbes a arrêté le plan de sauvegarde de : LA SAS BRUNET RCS 304 975 432 Fabrication de produits alimentaires - salaisons - commerce de charcuterie 2, route de Seneville-Tré 65140 RABASTENS-DE-BIGORRE. Fine la durée du plan à dix ans, et désigne : M. SELAM EGP, prise en la personne de M. LEGRAND François en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

21232524

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES

Par jugement de 09/08/2021 le Tribunal de commerce de Tarbes a arrêté le plan de sauvegarde de : LA SAS FENG JB HOLDING RCS 834 773 651 Luchon, la souscription, la détermination, la gestion, la cession ou l'apport d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés. P.L. route de Seneville 65240 RABASTENS-DE-BIGORRE. Fine la durée du plan à dix ans, et désigne : M. SELAM EGP, prise en la personne de M. LEGRAND François en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

21232524

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES

Par jugement de 09/08/2021 le Tribunal de commerce de Tarbes a arrêté le plan de sauvegarde de : LA SAS FENG JB HOLDING RCS 834 773 651 Luchon, la souscription, la détermination, la gestion, la cession ou l'apport d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés. P.L. route de Seneville 65240 RABASTENS-DE-BIGORRE. Fine la durée du plan à dix ans, et désigne : M. SELAM EGP, prise en la personne de M. LEGRAND François en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

21232524

LÉGALES Info

Pour les annonces légales de dissolution, liquidation et clôture de liquidation, le règlement doit nous parvenir avant la parution. Un devis vous sera automatiquement établi.



Habitation par arrêté préfectoral

Vos annonces judiciaires & légales

- pour l'ensemble des Hautes-Pyrénées,
- transmission dans tous les autres départements.

Contactez-nous au :
 05 62 44 44 62
 Mail : aj@lesemainehautespyrenees.fr

Annonces administratives

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

Plan de Prévention des Risques Naturels Potentiellement sur les communes d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus et Vieille-Adour

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique complémentaire est ouverte, durant 10 jours consécutifs, du mardi 7 septembre 2021 (9 heures) au vendredi 24 septembre 2021 (16 heures) sur les modifications apportées au dossier des communes d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus et Vieille-Adour initialement mis à l'enquête publique du 8 avril au 10 mai 2019 en vue de l'élaboration des PPRN prescrits sur les communes d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus, Bernac-Dessus, Bernac-Debas, Hix, Houtques, Mommès, Montgaillard, Ordizan, Fouzac, Saint-Martin, Salles-Adour, Trébons, Vieille-Adour. L'enquête complémentaire porte sur le schéma projeté de plan de prévention des risques naturels des communes d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus et Vieille-Adour avec la modification des cartes réglementaires et des plans. Toute information sur ce projet pourra être obtenue auprès des services de la Direction départementale des Territoires - Basses Hautes Pyrénées - 3 rue Lortet - 65213 Tarbes cedex - contact : Xavier ROGER - Tél. 05 62 51 41 83 - mail: xavier.roger@hauts-pyrenees.gouv.fr

M. Olivier HARVEY, ingénieur en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de Pau. Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête constitué des pièces du dossier d'enquête initial, du rapport technique de la modification et du projet de PPRN d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus et Vieille-Adour ainsi que les cartes réglementaires et des plans suivants :

- un dossier d'information :
- sur un point d'information à la Préfecture des Hautes-Pyrénées, Pôle Environnement, place Charles de Gaulle 65000 TARBES, du lundi au vendredi de 9 h à 16h30, et de 14 h à 16h ;
- sur le site internet des services de l'Etat à Tarbes :

http://www.hauts-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmes-ou-ann-conv-1137.html

Les observations et propositions relatives au projet pourront, pendant toute la durée de l'enquête, être :

- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus et Vieille-Adour ;
- envoyées par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Bernac-Debat (Mairie - 65300 Bernac-Debat) ;
- transmises par courriel à date-couverte-publique@hauts-pyrenees.gouv.fr en mentionnant en objet du courriel et classifiant les pièces d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus et Vieille-Adour. Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo.

Les services et documents déposés en mairie seront amenés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront amenées au registre de la mairie de Bernac-Debat, siège d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée.

Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 16 heures le vendredi 24 septembre 2021, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public les :

- mardi 7 septembre de 9h à 11h en mairie de Bernac-Debat,
- mardi 13 septembre de 14h à 16h en mairie de Allier,
- samedi 18 septembre de 9h à 10h en mairie de Bernac-Debat,
- mercredi 22 septembre de 14h à 16h en mairie de Bernac-Desus,
- vendredi 24 septembre de 14h à 16h en mairie de Vieille-Adour.

Dans les 15 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur mettra son rapport et ses conclusions motivées au titre de l'enquête complémentaire. Toute personne pourra en demander communication, à ses frais à la Préfecture (Pôle Environnement - Place Charles de Gaulle - CS 61330 - 65013 TARBES Cedex 3) en en prenant connaissance, pendant un an, en mairie d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus et Vieille-Adour, à la Direc-

tion Départementale des Territoires et sur le site internet des services de l'Etat (http://www.hauts-pyrenees.gouv.fr/information-des-enquetes-clotures-1726.html)

A l'issue de la procédure, le Préfet des Hautes-Pyrénées prendra la décision d'approuver ou pas le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) des communes d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Desus et Vieille-Adour. Fait à Tarbes, le 16 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation, La Secrétaire Générale, Sélylle SAMOYVAULT

2171176

Dissolution clôture

LE SCAMANDRE

Société civile immobilière - liquidation

Au capital de 153.610 €
Siège social : 23 Place Lafayette
65200 Baguges de Mègne
Siège de liquidation : 64 rue le Versant - 39000 GALLICIAN
0487298783 RCS TARBES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AG du 31.07.2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation anticipée sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de l'assemblée générale. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur JOËL CORSIGN, demeurant 64 rue le Versant - 39000 GALLICIAN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs des pièces ci-dessus visées en dissolution par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 64 rue le Versant - 39000 GALLICIAN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TARBES, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

2179636

LE SCAMANDRE

Société civile immobilière en liquidation

Au capital de 153.610 €
Siège social : 23 Place Lafayette
65200 Baguges de Mègne
Siège de liquidation : 64 rue le Versant - 39000 GALLICIAN
0487298783 RCS TARBES

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AG du 31.07.2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur JOËL CORSIGN, démissionnaire 64 rue le Versant - 39000 GALLICIAN de son mandat de liquidateur, dorénavant ce dernier quitte de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de l'acte assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TARBES en annexe au registre du commerce et des sociétés.

2179637

Modifications

SOLUTIONS BIEN ÊTRE

5000 au capital de 1000 €
Siège social : 23 rue de la Liberté
65000 TARBES
RCS TARBES 65055961

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 23/09/2021, il a été décidé de changer M. YVES DUBOIS, demeurant 22 rue Paul Camou 64000 PAU en qualité de Président en remplacement de M. LAFONTAN JEAN, à compter du 23/09/2021. Le siège social est transféré à 23 rue Braubautin 65000 Tarbes. Modifications au RCS de TARBES.

2173588

BIOMIE s, SARL au capital de 2000€. Siège social: 86 chemin de Py 65119 Caubert 65250407 RCS TARBES. Le 15/09/2021, les associés ont : décidé de transférer le siège social au 6 Rue de Verdun 65110 Caubert à compter du 01/09/2021. Mise en RCS de TARBES

2172892

Vente

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TARBES

Cabinet de Maître Anne BACARAT, Avocat

2, Avenue du Marché Braubautin 65000 TARBES

(05.62.93.21.38)

Cabinet de Maître Antoine PAULIAN, Avocat

19, Allée Larrarrie 64000 PAU

(05.59.58.07.20)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A L'AUDIENCE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TARBES au Palais de Justice de ladite ville, 5 Rue Marcelin Foch 65000 TARBES le : JEUDI 4 NOVEMBRE 2021 à 9 heures Une propriété bâtie située à MOURLAN Hautes-Pyrénées, 40, Route de Marzejac, figurant au cadastre de ladite commune sous les références suivantes : Section B n°34, feuille n° Canton d'Allier » pour une contenance de 2 ares 60 centiares et Section B n°36, feuille n° Canton d'Allier » pour une contenance de 6 ares 24 centiares.

SECTION	NUMERO	CONTENANCE
B	34	2 a 60 ca
B	36	6 a 24 ca
Soit une contenance totale		8 a 84 ca

Aux requêtes poursuivies et diligences de :

Le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, SA au capital de 124 821 703 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 379 502 644 dont le siège social est 20, rue de Valenciennes PARIS CEDEX 08, sollicité venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE SUD-OUEST à la suite d'une fusion absorption par voie simplifiée à effet du 1er mai 2016 conformément aux décisions des Conseils d'Administration des 9 et 11 mars 2016, qui vient elle-même aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MIDI-PYRENEES - FINANCIERE REGIONALE à la suite d'une fusion absorption par la Société FINANCIERE DE L'IMMOBILIER SUD-ATLANTIQUE, aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 juillet 2008, agissant poursuivies et diligences de ses représentants légaux, demeurant au siège. L'acte fait mention de données au cabinet de Maître Anne BACARAT, Avocat inscrit au Barreau de TARBES, y demeurant 2, Avenue du Marché Braubautin 65000 TARBES, laquelle se constitue et occupera pour le requérant sur les présentes poursuites de saisie immobilière. Et agant pour avocat plaident, Maître Antoine PAULIAN, avocat inscrit au Barreau de PAU, y demeurant 19, Allée Larrarrie 64000 PAU.

Il sera procédé le : JEUDI 4 NOVEMBRE 2021 à 9 heures à l'audience d'adjudication du Tribunal Judiciaire de TARBES à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont désignation suit :

DESCRIPTION DES BIENS A VENDRE :
Une propriété bâtie située à MOURLAN Hautes-Pyrénées, 40 Route de Marzejac constituée de :

- une maison à usage d'habitation élevée sur cave d'un rez-de-chaussée composée d'une cuisine, une salle de bain, WC, une pièce et d'un étage avec deux pièces ;
- un garage ;
- un terrain arboré au sud ;
- COORDONNÉES : Le bien est occupé par le propriétaire. CHARGES DES COMMUNES DE VENITE : Les charges et conditions de la vente sont contenues dans le Cahier des Conditions de Vente qui a été dressé par Maître Anne BACARAT et au cabinet de laquelle il peut être consulté et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de TARBES où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

MISE A PRIX : Outre les charges et conditions figurant au Cahier des Conditions de Vente, les biens mis en vente le seront sur la mise à prix de : VINGT et UN MILLE EUROS 21.000 €

Frais de passivités en sus du prix d'adjudication. CONSIGNATION DE COMMANDES : Toute personne intéressée devra consigner entre les mains de l'avocat qu'elle aura choisi pour garantir les enchères la somme de : TROIS MILLE EUROS 3.000 €

Les frais de poursuites sont payables en sus du prix d'adjudication et seront annoncés avant la vente. MODALITES : Il est précisé que les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de TARBES

VISITE DES BIENS : S'adresser à la SCP MIQUEU-TOULOUSE, Huissiers de Justice à TARBES, 20, Rue Braubautin 65000 TARBES 05.62.93.10.20. Les visites sont faites au vendredi 22 octobre 2021 à 14 h sur place

Pour tous renseignements, s'adresser à : - Maître Anne BACARAT, Avocat inscrit au Barreau de TARBES, y demeurant 2, Avenue du Marché Braubautin 65000 TARBES, - Maître Antoine PAULIAN, Avocat plaident inscrit au Barreau de PAU, y demeurant 19, Allée Larrarrie 64000 PAU (tél. 05.59.58.07.20)

- ou aux autres avocats inscrits au Barreau de TARBES Fait et rédigé le présent placard, par Maître PAULIAN, avocat inscrit au Barreau de PAU Par l'Avocat poursuivant assigné, PAU, le 06 septembre 2021 2173588

Successions vacantes

Par décision du TI de TARBES au date du 30/06/2021 le Directeur départemental des Finances publiques de Haute-Garonne, Dominique GUY, Cdt Administratif Bât C 31674 Toulouse cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme LEBELLE Jacqueline décédée le 17/05/2019 à TARBES (65), Néf. 031807336. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2171175

Le Directeur départemental des Finances publiques de Haute-Garonne, Dominique GUY, Cdt Administratif Bât C 31674 Toulouse cedex, curateur de la succession de Mme MITEME OUMMO JEANETTE décédée le 28/03/2019 à BAGNERES DE BIGORNE (65) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Néf. 031802985.

2173631

LÉGALES Info

Pour les annonces légales de dissolution, liquidation et clôture de liquidation, le règlement doit nous parvenir avant la parution. Un devis vous sera automatiquement établi.

La Semaine

VENTES AUX ENCHERES

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

AUGMENTATION DE SIÈGE SOCIAL

CHANGEMENT DE GÉRANT

CESSION DE FONDOS DE COMMERCE

APPEL D'OFFRES MARCHÉS PUBLICS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

UNE QUESTION ?

05 62 44 44 62

actulegales@hauts-pyrenees.fr

La Semaine

AVIS IMPORTANT

Pour le département des Hautes-Pyrénées, le tarif 2021 d'insertion des annonces légales est fixé par l'arrêté du 7 décembre 2020, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, à 1,78 € par semaine/col de 40 lignes et à un forfait spécifique selon la forme des sociétés pour les annonces de constitutions.

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour les entreprises
dédiée au service des entreprises

Infolegale

**DONNEZ
VOTRE AVIS !**

Du 7 septembre au 24 septembre 2021



Plan de Prévention du Risque inondation

**Communes d'Allier, Bernac-Debat,
Bernac-Dessus et Vielle-Adour**

DDT 65

Consultez le projet et donnez votre avis

Sur le site internet :

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr> (rubrique « publications »)

Ou

En Mairie

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet délaboration du Plan de Prévention du Risque inondation

Par arrêté préfectoral en date du 16 juin 2021, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan de Prévention du Risque inondation sur les communes visées en premier page.

Cette enquête sera menée, conformément à la décision prise le 17 mars 2021 du Président du Tribunal Administratif de Pau, par M. Didier JARROT en tant que commissaire enquêteur.

Pour information, un plan de prévention des risques est un outil mis en place par l'État qui vise à préserver les vies humaines et à réduire le coût des dommages qu'entraînerait un événement. Il permet de définir les règles d'urbanisme, de construction et de gestion qui s'appliqueront au bâti existant et futur. Il peut également imposer des travaux sur l'existant.

L'enquête sera réalisée du mardi 07 septembre 2021 au vendredi 24 septembre 2021.

Le dossier d'enquête est consultable et téléchargeable sur le site internet des services de l'État, à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr> (rubrique « publications » – sous-rubrique « enquêtes publiques en cours ou programmées »).

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête constitué des 4 projets de plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) comportant une partie réglementaire et un dossier technique par commune, ainsi que les avis sur le projet :

– en version papier, dans chacune des communes précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

– en version dématérialisée : sur un poste informatique en libre accès à la Préfecture des Hautes-Pyrénées, Pôle Environnement, place Charles DE GAULLE 65 000 TARBES, du lundi au vendredi de 9 h à 11h30, et de 14 h à 16 h ;

Le public pourra également, pendant toute la durée de l'enquête, faire parvenir ses observations à l'adresse : ddt-enquete-publique@hautes-pyrenees.gouv.fr en inscrivant en objet du courriel « observations enquête PPR d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Dessus et Vielle-Adour ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne peuvent excéder 5 Mo.

La commission d'enquête assurera des permanences pour recevoir le public les jours suivants :

Lieux d'enquêtes	Jours de permanence	Heures de permanence
Mairie de BERNAC-DEBAT (siège de l'enquête)	mardi 07 septembre 2021 samedi 18 septembre 2021	de 9 h à 11 h 00 de 9 h à 10 h 00
Mairie d'ALLIER	lundi 13 septembre 2021	de 14 h à 16 h 00
Mairie de BERNAC-DESSUS	mercredi 22 septembre 2021	de 14 h à 16 h 00
Mairie de VIELLE-ADOUR	vendredi 24 septembre 2021	de 14 h à 16 h 00

L'ECHO BERNACAIS

JUILLET 2021



SECRETARIAT OUVERT LE :
MARDI ET VENDREDI : 14H00 – 18H00
MERCREDI : 8H30 – 12H00
Mail : bernac-debat.cne@orange.fr
Site internet : <https://bernac-debat.fr>
Tél : 05 62 45 92 32

AMENAGEMENT - CADRE DE VIE

Amélioration de l'habitat

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours sur le territoire de l'agglomération jusqu'en 2024, permettant de mobiliser des aides financières et bénéficier d'un accompagnement technique pour des travaux d'amélioration des logements.

Les travaux concernés doivent porter sur :

- La rénovation énergétique (isolation des murs, du toit, remplacement d'un système de chauffage ou des menuiseries...),
- Des travaux d'adaptation des logements pour les rendre accessible,
- Des travaux de réhabilitation pour des logements dégradés ou vacants.

Sont concernés :

- Les propriétaires occupants en fonction de leurs ressources,
- Les propriétaires bailleurs en fonction des loyers pratiqués après travaux,
- Les locataires pour des travaux d'adaptation.

Vous pouvez vous renseigner auprès du bureau d'étude en charge de l'animation de cette opération :

SOLIHA Pyrénées Béarn Bigorre, 20 rue Victor Hugo à Tarbes

05 62 34 87 73

Vous pouvez également vous rendre aux permanences organisées :

- Le 3^{ème} mardi du mois de 14 H à 16 H, locaux de la CATLP, 30 avenue Saint Exupéry à Tarbes
- Le 4^{ème} mardi du mois de 14 H à 16 H, siège de la CATLP, Téléport 1 à Juillan.

Environnement

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP)

Du mardi 7 septembre au 24 septembre 2021, il sera procédé à une enquête publique complémentaire portant sur les modifications apportées au dossier des communes d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Dessus et Vielle-Adour, initialement mis à l'enquête publique du 8 avril au 10 mai 2019, en vue de l'élaboration d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles. Les modifications au premier projet, soumises à enquête portent sur les zonages des aléas.

A Bernac-Debat, le commissaire enquêteur désigné recevra le public à la mairie de Bernac-Debat :

- le mardi 7 septembre de 9H à 11H,
- le samedi 18 septembre de 9H à 10H.

2. ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Une enquête publique complémentaire est ouverte du mardi 7 septembre au vendredi 24 septembre inclus, sur les modifications apportées au dossier des communes d'Allier, Antist, Bernac Debat, Bernac Dessus et Vielle Adour initialement mis à l'enquête publique du 8 avril au 10 mai 2019.

L'enquête complémentaire porte sur le nouveau projet de plan de prévention des risques avec la modification de la carte des aléas.

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête constitué des pièces du dossier initial, du rapport technique de la modélisation et du projet de PPRN intégrant les cartes règlementaires et des aléas modifiées :

- En version papier, à la mairie de BERNAC DESSUS aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau ;
- En version dématérialisée, sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse :

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-public-programmees-ou-en-cours-r1337.html>

Le Maire,

Joël CAZEDEBAT





le 31/08/2021

1. ORGANISATION DE LA FÊTE LOCALE

Compte tenu de l'évolution de la pandémie et en l'état actuel de la situation sanitaire, le comité des fêtes et la municipalité ont décidé d'organiser la fête locale sous un nouveau format.

Un programme inédit se déroulera sur deux jours et satisfera on l'espère la population même si nous ne pourrons cette année partager ensemble l'apéritif du dimanche midi.

⚡ Le samedi 11 septembre au matin, le Conseil Municipal propose une randonnée pédestre. Deux circuits seront proposés :



- l'un de 11 km environ qui ralliera le hameau de l'Arrêt où une collation sera proposée aux marcheurs (café, jus de fruits, tourtes) sur le parking en face de la chapelle.

Le départ sera donné à 9h de la mairie.

- l'autre de 6,8 km qui empruntera le circuit des quatre villages des chemins de randonnée de l'ancienne communauté de communes GESPE ADOUR ALARIC.

Une collation sera proposée au départ du circuit 2 à 10h30

De retour au village, un casse croute sera servi aux participants. La commune offrira les boissons.

Le bulletin d'inscription figurant en page 3 du bulletin d'information devra être renvoyé et une participation de 5 € par personne sera demandée, avec une limite des inscriptions le mercredi 8 septembre.

⚡ Le samedi après midi, traditionnel concours de pétanque et des jeux pour les enfants.

⚡ Le samedi soir, soirée tapas à partir de 19h animée par une banda et un orchestre

⚡ Dimanche soir, apéro tapas avec animation musicale dès 18h jusqu'à minuit.

Deux tickets boisson seront distribués par personne pour remplacer le traditionnel apéritif offert par la Municipalité.

**Pour toutes ces manifestations, le pass sanitaire sera exigé et contrôlé.
Bonnes fêtes à toutes et tous**